

**Communiqué de mise à disposition du descriptif
du programme de rachat d'actions**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, il est rappelé que l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2025 a autorisé, dans sa vingtième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la société avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à l'article 241-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le descriptif de ce programme de rachat d'actions figure dans le rapport financier annuel 2024 de la société.

Ce document peut être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : <https://www.compagniedelodet.net/> (Investisseurs / Informations réglementées / Rapport financier annuel).